LES 25 QUESTIONS QUE VOUS N'AVEZ JAMAIS OSÉ POSER

CHAÎNE DU BONHEUR
LA SUISSE SOLIDAIRE

1.
QUOI ?

1. 75% DES SUISSES DISENT CONNAÎTRE LA CHAÎNE DU BONHEUR. MAIS C'EST QUOI ? P.4
2. À QUOI SERVENT LES DONS ? P.7
3. POURQUOI LA CHAÎNE DU BONHEUR SOLLICITE RAREMENT LES DONATEURS ? P.8
4. POURQUOI AIDE-T-ELLE AUSSI EN SUISSE? P.8
5. LA CHAÎNE DU BONHEUR N'OUBLIE-T-ELLE PAS LES ENFANTS ? P.11
6. TRAVAILLE-T-ELLE DIRECTEMENT SUR LE TERRAIN ? P.11
7. QUELLES ONG RÉPONDENT AUX CRITÈRES DE LA CHAÎNE DU BONHEUR? P.13
8. L'AIDE HUMANITAIRE DOIT-ELLE RÉPONDRE À DES NORMES DE QUALITÉ ? P.14
9. LES VICTIMES ONT-ELLES LEUR MOT À DIRE ? P.17
10. LES DONATEURS PEUVENT-ILS CONTRÔLER DIRECTEMENT LA QUALITÉ DE L'AIDE ? P.17

1. 75% DES SUISSES DISENT CONNAÎTRE LA CHAÎNE DU BONHEUR. MAIS C'EST QUOI ?

Tremblement de terre, tsunami, cyclone, sécheresse, inondations, conflit armé, extrême pauvreté : autant de situations à crise humanitaire auxquelles répond la Chaîne du Bonheur en Suisse et à l'étranger. Comment ? La Fondation récolte avec la SSR des fonds pour les victimes de catastrophes naturelles et conflits, puis sélectionne les projets d'aide des organisations non gouvernementales (ONG) suisses avec lesquelles elle travaille. La Chaîne du Bonheur vérifie ensuite la mise en œuvre des activités grâce à un suivi approfondi. Ce contrôle qualité est assuré sur la durée par des évaluations dans les pays d'intervention. Avec sa vision globale du travail humanitaire et social, à l'étranger et en Suisse, la Fondation offre enfin une plateforme d'expertise et d'échange de savoir aux professionnels du domaine.

Une Fondation qui récolte des fonds pour venir en aide à des victimes de catastrophes et de conflits et contrôle l'utilisation des dons qui lui sont confiés

Des enfants syriens sont pris en charge dans un camp de réfugiés au Liban.
© Caritas Suisse/Sam Tarling

2. À QUOI SERVENT LES DONS ?

La Chaîne du Bonheur finance l'aide d'urgence pour la survie et la reconstruction

A ce que les victimes aient accès à l'eau, la nourriture, des couvertures, des kits d'hygiène, du cash et des soins médicaux immédiatement après une catastrophe. Cette aide d'urgence est fournie par les ONG partenaires de la Chaîne du Bonheur et s'accompagne d'activités visant à pro-téger les plus faibles, en particulier les enfants et les personnes avec un handicap. Elle peut se prolonger sur la durée en cas de crise chronique, comme pour les réfugiés et autres victimes de conflits, ou en cas de crise dans la crise, comme une épidémie suite à un séisme.

Après une catastrophe naturelle, la Chaîne du Bonheur finance dans un deuxième temps la reconstruction de maisons individuelles et de bâtiments publics, tels que les écoles et les hôpitaux. Ceci comprend la remise en état des réseaux d'eau et des systèmes sanitaires afin de prévenir les épidémies. La Fondation veille à ce que la reconstruction se fasse de façon durable et s'accompagne de mesures qui réduisent les risques liés à de futures catastrophes. Elle encourage également l'autonomisation des ménages par le biais d'activités agricoles ou d'aide au démarrage d'activités génératrices de revenus.

L'approvisionnement en eau fait partie des premières mesures d'urgence, comme ici dans un camp de réfugiés en Ouganda.
© Matthias Spiess

3. POURQUOI LA CHAÎNE DU BONHEUR SOLLICITE RAREMENT LES DONATEURS ?

Car elle appelle uniquement aux dons suite à une catastrophe. Et ceci, à trois conditions : d'abord, le gouvernement du pays touché par un désastre naturel doit avoir annoncé qu'il acceptera l'aide internationale. Ensuite, les ONG partenaires de la Chaîne du Bonheur doivent être actives ou prêtes à intervenir pour l'aide d'urgence et la reconstruction. Enfin, la population doit être prête à faire un don, une condition liée à l'écho médiatique d'une catastrophe.

Selon l'ampleur des dégâts, la Fondation organise une journée de collecte radiotélévisée nationale en collaboration avec la SSR et des radios privées. Celle-ci met à disposition un studio par région linguistique, d'où sont relayés sur les ondes TV, radio et sur les médias sociaux les appels aux dons animés par des personnalités de l'antenne. C'est dans ces studios que des centaines de téléphonistes bénévoles répondent aux promesses de dons par téléphone.

Une collecte est organisée suite à une catastrophe naturelle ou un conflit

4. POURQUOI AIDE-T-ELLE AUSSI EN SUISSE ?

Fidèle à ses origines, la Fondation aide les personnes en Suisse également. Ceci de deux manières. Premièrement, suite aux catastrophes naturelles en Suisse, telles que les inondations, la Chaîne du Bonheur finance les frais que ne prennent pas en charge les assurances ou les fonds publics et qui sont liés à la reconstruction d'habitations privées, de petites et moyennes entreprises et de bâtiments communaux. Elle soutient également la remise en état de terrains et de cours d'eau. Deuxièmement, la Chaîne du Bonheur vient en aide aux personnes vulnérables résidant en Suisse et soutient également des projets pour les jeunes en rupture en Suisse.

L'aide en Suisse est destinée aux victimes d'intempéries, aux personnes vulnérables et aux jeunes en rupture

Les victimes de dégâts créés par les intempéries en Suisse peuvent obtenir une aide de la Fondation.
© KEYSTONE/Str

5. LA CHAÎNE DU BONHEUR N'OUBLIE-T-ELLE PAS LES ENFANTS ?

La Chaîne du Bonheur veille à la sécurité, la santé, l'éducation et la dignité des enfants

Au contraire, l'argent est collecté en permanence pour les enfants en détresse dans les pays les moins développés du monde. Malades ou souffrant de malnutrition, victimes de maltraitance ou d'exploitation, orphelins ou abandonnés: les enfants dont les droits fondamentaux ne sont pas respectés font partie des préoccupations majeures de la Fondation. Elle finance, à travers le fonds CHILD, des activités contribuant à la sécurité, la santé, l'éducation et la dignité des enfants les plus vulnérables âgés de 0 à 14 ans.

Par ailleurs, le fonds spécial Cala Sannitica est destiné aux enfants nécessiteux domiciliés en Suisse. Il est constitué de dons provenant d'un groupe de donateurs privés.

6. TRAVAILLE-T-ELLE DIRECTEMENT SUR LE TERRAIN ?

L'argent finance les projets des ONG suisses spécialisées dans l'aide humanitaire à l'étranger

Pas directement. La Chaîne du Bonheur finance les activités de ses partenaires, qui sont des ONG basées en Suisse avec des équipes sur le terrain et qui collaborent avec des partenaires locaux solidement implantés. Elles bénéficient toutes d'une solide expérience dans le domaine humanitaire à l'étranger. Ces ONG doivent présenter après chaque collecte des projets qui répondent à des critères stricts afin d'obtenir l'argent pour mettre en œuvre les activités d'urgence, de reconstruction et de réhabilitation directement sur le terrain (voir point 7). La Fondation réalise cependant fréquemment des visites de suivi et des évaluations dans les pays d'intervention.

Des mesures sont prises pour protéger les enfants dans des contextes à risque, comme ici au Nicaragua.
© Caritas Suisse/Luca Zanetti

RETROUVEZ LES NOMS DE QUELQUES PARTENAIRES DE LA CHAÎNE DU BONHEUR

Z	S	Y	L	H	X	F	S	O	L	I	D	A	R	S	U	I	S	S	E
R	T	F	K	I	A	M	A	N	E	H	S	U	I	S	S	E	T	A	T
S	T	G	O	J	H	D	V	H	E	L	V	E	T	A	S	M	R	C	B
W	S	V	I	V	A	M	O	S	M	E	J	O	R	Y	Z	D	L	P	D
B	N	A	C	Q	Y	A	C	T	I	O	N	D	E	C	A	R	E	M	E
L	G	M	V	E	N	F	A	N	T	S	D	U	M	O	N	D	E	Y	E
H	B	E	E	E	H	D	P	M	Q	M	Z	G	D	I	S	Z	P	T	J
C	V	B	P	D	T	M	H	Q	J	I	M	Z	Y	E	I	C	E	S	C
V	R	R	A	Z	E	H	R	K	W	D	B	U	M	L	K	N	R	W	M
P	R	U	R	O	W	C	E	N	S	G	F	M	T	C	A	C	D	I	U
W	J	C	T	E	C	C	I	C	J	A	O	N	F	L	T	E	K	S	A
Z	U	K	E	E	K	U	M	N	H	H	Z	E	P	K	M	V	O	S	E
M	U	E	N	W	T	D	L	E	S	I	P	E	M	R	V	V	P	A	S
E	S	L	A	U	J	F	L	E	M	D	L	T	A	H	H	U	K	I	A
D	U	E	I	K	L	P	D	S	U	L	U	D	V	F	A	D	C	D	T
A	W	P	R	W	S	E	D	G	E	Y	I	M	R	E	U	F	F	I	R
I	F	O	E	I	R	M	Z	V	C	L	Z	U	O	E	F	E	F	Y	T
R	Y	N	S	R	Z	J	U	L	O	Y	Y	C	P	N	N	B	N	J	W
I	T	T	E	E	B	O	R	S	Y	P	D	N	O	T	D	R	U	T	N
K	G	T	O	M	N	D	L	Z	D	A	H	C	X	U	W	E	D	W	H

~~PARTENAIRES~~, ACTION DE CARÊME, ADRA, BRÜCKE LE PONT, CBM, ENFANTS DU MONDE, EPER, HELVETAS, IAMANEH SUISSE, MEDAIR, MÉDECINS DU MONDE, NOUVELLE PLANÈTE, SAVE THE CHILDREN, SOLIDAR SUISSE, SOLIDARMED, SWISSAID, TERRE DES HOMMES, VIVAMOS MEJOR

7. QUELLES ONG RÉPONDENT AUX CRITÈRES DE LA CHAÎNE DU BONHEUR ?

Les ONG partenaires sont spécialisées dans l'aide humanitaire ou l'aide à l'enfance et bénéficient d'une solide expérience à l'étranger

Pour faire financer un projet à l'étranger, une ONG doit être partenaire de la Chaîne du Bonheur. Pour ceci, elle doit notamment: avoir son siège en Suisse, être spécialisée dans l'aide humanitaire (aide d'urgence, reconstruction, réhabilitation) ou dans l'aide à l'enfance (santé, formation, protection) et bénéficier d'une expérience de longue date dans au moins trois pays étrangers. L'organisation doit en outre avoir un budget annuel d'au moins 2 millions de francs, respecter les critères de qualité, adhérer aux principes humanitaires, fonctionner selon une structure administrative clairement définie et être auditée régulièrement.

La Chaîne du Bonheur passe régulièrement en revue l'accréditation et examine la demande de nouvelles organisations. Des projets d'organisations non accréditées sont parfois acceptés pour des financements ponctuels dans un pays, une région ou un domaine touchés par une crise où les organisations accréditées font défaut, ou lorsqu'ils nécessitent une expertise particulière.

8. L'AIDE HUMANITAIRE DOIT-ELLE RÉPONDRE À DES NORMES DE QUALITÉ ?

Oui, il existe des normes et des critères à différents niveaux. Les projets sélectionnés par la Chaîne du Bonheur doivent impérativement soutenir les populations directement touchées par les catastrophes, à travers l'aide d'urgence, la protection des plus faibles, la relance économique, la reconstruction ou la réhabilitation. Ils doivent contribuer à ce que les victimes retrouvent au minimum leur niveau de vie précédant la catastrophe. La mise en œuvre des activités doit répondre aux critères stricts fixés par la Chaîne du Bonheur et aux standards de qualité internationaux liés à l'aide humanitaire.

Quels sont ces standards principaux ? L'aide doit arriver à temps et de façon coordonnée avec tous les acteurs du domaine. Les activités doivent être menées en collaboration avec des ONG locales et des structures gouvernementales sur place. Il est en outre primordial que la vie et l'intégrité des bénéficiaires ne soient pas mises en danger et que les activités ne créent pas d'inégalités au sein d'une même population. En outre, la reconstruction de maisons et de bâtiments publics doit être durable, résistante aux désastres et correspondre aux normes fixées par les gouvernements concernés. Les installations en eau et en assainissement doivent répondre aux normes d'hygiène internationales. Il existe plusieurs standards officiels, tels que les standards Sphere. Ils font tous partie de la « Norme humanitaire fondamentale » qui met l'accent sur la nécessité des ONG de rendre des comptes.

Des normes de qualité doivent être respectées à chaque étape de l'aide humanitaire

Les biens de première nécessité (denrées alimentaire, eau potable, ustensiles de cuisine, couverture, tôle ondulée, etc) sont distribués immédiatement après chaque catastrophe, comme dans ce ménage au Népal.
© Terre des hommes/Sajana Shrestha

9. LES VICTIMES ONT-ELLES LEUR MOT À DIRE ?

Les victimes expriment leurs besoins et collaborent aux projets dans la mesure du possible

Toute activité se base sur les besoins réels exprimés par les bénéficiaires. L'évaluation de ces besoins se fait par les spécialistes et doit avant tout inclure les personnes touchées par les catastrophes. Mieux encore, la Chaîne du Bonheur considère les victimes de catastrophes et de crises humanitaires comme de réels acteurs de l'aide. Chaque projet doit leur permettre de participer activement, dans la mesure du possible, à la distribution de l'assistance d'urgence et à la reconstruction, en leur en donnant les moyens. La Fondation finance par ailleurs la distribution de cash dans certains contexte, relayant aux victimes la responsabilité de se procurer ce dont elles ont le plus besoin. Enfin, un mécanisme permettant de collecter des plaintes en cas de dysfonctionnement de l'aide doit toujours être mis en place.

10. LES DONATEURS PEUVENT-ILS CONTRÔLER DIRECTEMENT LA QUALITÉ DE L'AIDE ?

Des suivis stricts et des évaluations indépendantes professionnelles garantissent la qualité des projets

Les donateurs sont informés sur la qualité des projets. Le contrôle, en revanche, est délégué au personnel de la Chaîne du Bonheur et à des experts indépendants.

Est-ce que les activités sont réalisées comme prévu ? Est-ce qu'elles ont un rapport qualité/prix acceptable ? Est-ce qu'elles répondent aux standards internationaux humanitaires ? Est-ce que la comptabilité est bien tenue ? Pour répondre à ces questions, la Chaîne du Bonheur fait réaliser un contrôle qualité approfondi des projets qu'elle finance. Regroupés au sein d'une commission de projets (COPRO), des experts de chaque domaine sont mandatés pour analyser les projets soumis au financement et évaluer leur avancée et les résultats atteints. Des évaluateurs indépendants sont également envoyés pour observer la mise en œuvre des activités sur le terrain à des moments clés. Par ailleurs, des audits sont effectués pour évaluer l'adéquation des mécanismes de comptabilité financière.

Un voyage de presse a été organisé 10 ans après le tsunami en Indonésie, suite à un travail d'évaluation sur l'aide apportée après la catastrophe.
© Chaîne du Bonheur/Samuel Trümpy

2.
QUI ?

11. POURQUOI LA CHAÎNE DU BONHEUR NE TRAVAILLE PAS UNIQUEMENT AVEC DES BÉNÉVOLES ? P.20
12. QUI SONT LES « VOIX DE LA CHAÎNE » ? P.23
13. DE QUELLE INSTITUTION LA CHAÎNE DU BONHEUR EST-ELLE LE « BRAS HUMANITAIRE » ? P.23
14. PEUT-ON DEVENIR BÉNÉVOLE À LA CHAÎNE DU BONHEUR ? P.24
15. COMMENT LES ENTREPRISES SOUTIENNENT LA CHAÎNE DU BONHEUR ? P.24
16. QUI SURVEILLE LA CHAÎNE DU BONHEUR ? P.27

11. POURQUOI LA CHAÎNE DU BONHEUR NE TRAVAILLE PAS UNIQUEMENT AVEC DES BÉNÉVOLES ?

Parce que l'humanitaire est un domaine complexe qui exige un haut niveau de professionnalisation. La Chaîne du Bonheur compte 20 collaborateurs, pour un équivalent plein temps de 15 postes. Ces collaborateurs assurent le contrôle qualité de la Chaîne du Bonheur. Ils permettent à l'organisation, de par leur professionnalisme, de s'adapter rapidement aux changements dans le métier de l'humanitaire, la communication, la recherche des fonds et les finances. Ce niveau de professionnalisation est exigé par l'organe de surveillance de toute fondation.

Outre ces salariés, la Fondation rémunère une dizaine d'experts par séance d'analyse des projets (COPRO). Ils sont spécialisés dans les domaines de la construction, de la santé, de l'eau et assainissement, de l'hygiène, ainsi que de l'économie de subsistance.

Les salaires ne sont pas payés par les dons mais, en règle générale, grâce aux revenus des placements financiers, effectués selon une stratégie conservatrice et respectueuse de l'éthique (voir point 17).

L'humanitaire est un domaine complexe qui exige un haut niveau de professionnalisation

Les habitants, formés par des professionnels, participent à la reconstruction de leur maison détruite après le typhon Haiyan aux Philippines
© EPER

12. QUI SONT LES « VOIX DE LA CHAÎNE » ?

Ce sont les animateurs de la SSR qui relaient les appels aux dons lors des journées de collecte

Quatre animatrices et animateurs de la SSR, un/e par région linguistique, prennent le micro et l'antenne lors des journées de collecte. Ces animateurs sont appelés communément les « Voix de la Chaîne ». Ce sont elles qui répercutent les appels aux dons auprès des auditeurs et des téléspectateurs de 6h à minuit, elles qui jouent un rôle central dans la récolte de fonds et l'animation des studios où se trouvent les téléphonistes bénévoles qui prennent les promesses de dons. Elles soutiennent la Chaîne du Bonheur également en dehors des journées de collectes en informant sur l'avancée des projets et la bonne utilisation des dons.

13. DE QUELLE INSTITUTION LA CHAÎNE DU BONHEUR EST-ELLE LE « BRAS HUMANITAIRE » ?

La Chaîne du Bonheur est le « bras humanitaire » de la SSR

De la SSR, parce qu'elle a été créée sous forme d'émission radiophonique par deux animateurs, Roger Nordmann et Jack Rollan, en 1946. Il s'agissait d'un jeu à l'occasion duquel ils récoltaient des fonds et du matériel d'abord pour les plus démunis en Suisse, puis pour les victimes de catastrophes à l'étranger. Cette manière de mêler l'appel aux dons et le divertissement est précurseur de l'action « Chaque centime compte » (Jeder Rappen zählt) qu'organise la radio suisse alémanique depuis 2009 en faveur de la Chaîne du Bonheur.

La SSR maintient également aujourd'hui ce lien de solidarité entre les habitants de Suisse et les personnes dans le besoin en soutenant les collectes de la Chaîne du Bonheur. Elle met à disposition ses studios et un animateur par région linguistique qui lance des appels aux dons radiotélévisés lors des journées de collecte. Enfin, des représentants de la SSR siègent au Conseil de Fondation.

Jack Rollan est l'un des deux animateurs radio qui ont créé la Chaîne du Bonheur en 1946.
©DR

14. PEUT-ON DEVENIR BÉNÉVOLE À LA CHAÎNE DU BONHEUR ?

Oui, bien sûr, en particulier lors des journées de collecte organisées suite à une catastrophe humanitaire. Les tâches peuvent être très variées. Répondre par téléphone aux promesses de dons, voilà l'essentiel du travail. Les bénévoles sont plusieurs centaines à se relayer de 6h à minuit dans les studios de la SSR des quatre régions linguistiques. Leur rôle consiste également à inscrire les montants promis sur les bulletins de versement et les mettre sous pli pour envoi aux milliers de donateurs.

Plusieurs centaines de bénévoles répondent aux promesses de dons par téléphone lors des journées de collecte

15. COMMENT LES ENTREPRISES SOUTIENNENT LA CHAÎNE DU BONHEUR ?

Pour contribuer au financement des activités de la Chaîne du Bonheur à travers un soutien en cash ou en nature. Swisscom, par exemple, offre la gratuité des lignes téléphoniques lors des journées de collecte et soutient le fonctionnement de la Fondation. La SSR, partenaire historique, prend en charge quant à elle tous les frais logistiques de ces journées.

D'autres entreprises, petites et grandes, soutiennent les journées de collectes. Soucieuses de leur responsabilité sociale, elles encouragent souvent leurs collaborateurs à faire un don groupé dont elles doublent le montant.

La Fondation compte sur de nombreux sponsors privés qui financent ses activités en cash ou en nature

Les bénévoles répondent aux promesses de dons par téléphone lors des journées de collecte dans les studios de la SSR.
© Grégory Maillot

RETROUVEZ LES 28 MOTS CACHÉS LIÉS À LA CHAÎNE DU BONHEUR

O	K	T	V	N	J	J	Y	V	Q	U	A	L	I	T	E	F	A	I	O
T	J	V	T	D	N	A	K	S	B	O	N	H	E	U	R	F	D	I	S
E	B	O	C	H	A	I	N	E	C	K	P	C	S	Z	G	B	D	E	J
L	G	E	E	Q	H	A	I	T	I	H	N	R	E	S	T	A	R	A	I
E	B	E	N	E	V	O	L	E	S	U	E	A	O	W	R	I	C	B	A
V	E	H	O	E	F	W	V	X	N	M	P	Q	N	J	A	E	O	R	C
I	G	V	V	B	F	C	M	U	S	A	A	R	U	N	E	Y	V	E	T
S	A	R	A	B	X	I	B	N	R	N	L	B	E	A	T	T	U	S	I
I	I	M	P	L	O	J	C	K	F	I	G	T	I	M	P	E	S	I	V
O	D	C	U	E	U	J	T	I	L	T	R	O	I	I	K	U	O	L	I
N	E	A	I	N	N	A	G	N	A	A	V	G	K	L	A	C	L	I	T
W	V	J	S	M	Z	F	T	W	P	I	X	X	U	H	C	I	I	E	E
G	I	D	Z	S	J	H	A	I	S	R	R	Q	V	O	W	T	D	N	S
A	N	K	P	Q	R	O	J	N	O	E	G	E	S	N	K	P	A	C	A
J	S	E	C	O	U	R	S	H	C	N	K	F	S	Y	M	V	R	E	I
F	E	D	D	E	S	A	S	T	R	E	Z	K	K	U	R	F	I	W	F
K	X	J	E	G	E	V	K	U	R	G	E	N	C	E	V	I	T	T	H
T	Z	J	N	R	E	D	E	V	A	B	I	L	I	T	E	L	E	D	P
B	C	O	N	F	L	I	T	S	U	N	A	M	I	B	D	V	A	Z	K
Q	I	P	H	I	L	I	P	P	I	N	E	S	J	L	O	W	E	Z	Y

~~BONHEUR~~, HUMANITAIRE, REDEVABILITÉ, QUALITÉ, PARTENAIRES, ONG, HAÏTI, NÉPAL, SYRIE, ENFANCE, DÉSASTRE, CONFLIT, RÉSILIENCE, URGENCE, AIDE, SECOURS, BÉNÉFICIAIRES, TSUNAMI, PHILIPINES, PROJETS, ACTIVITÉS, SOLIDARITÉ, CHAÎNE, RADIO, SSR, TÉLÉVISION, ÉVALUATION, BÉNÉVOLES

16. QUI SURVEILLE LA CHAÎNE DU BONHEUR ?

Un système de surveillance pluriel contrôle la Chaîne du Bonheur

La Fondation est surveillée à différents niveaux par plusieurs instances internes et externes. Le Conseil de Fondation exerce un rôle de surveillance de la Chaîne du Bonheur. Il se compose de 14 membres au maximum, la moitié représentant la SSR. L'autre moitié est constituée de membres des organisations d'entraide partenaires et de spécialistes humanitaires indépendants. Le Comité du Conseil de Fondation, qui compte cinq représentants, surveille et contrôle la gestion de la Direction de la Chaîne du Bonheur. La Commission de Gestion Financière (COGEFI), quant à elle, conseille le Conseil de Fondation et son Comité sur toutes les questions qui concernent son devoir de surveillance en matière de placements financiers.

La Chaîne du Bonheur est auditée chaque année par la révision interne de la SSR, ainsi que par l'organe externe de révision Mazars. La surveillance suprême est assurée par l'Autorité Fédérale de Surveillance des Fondations à Berne.

3.
COMBIEN ?

17. SUR 100 FRANCS, QUELLE SOMME EST VERSÉE AUX BÉNÉFICIAIRES ? P.30
18. PEUT-ON CHOISIR UNE CAUSE ? P.33
19. COMMENT SAVOIR OÙ VONT LES DONS ? P.33
20. LE SYSTÈME DE CONTRÔLE N'EST-IL PAS ÉXAGÉRÉ ? P.33
21. QUI DONNE À LA CHAÎNE DU BONHEUR ? P.34
22. LA CHAÎNE DU BONHEUR REÇOIT-ELLE LES LEGS ? P.34
23. POURQUOI LA CHAÎNE DU BONHEUR NE DÉPENSE PAS TOUT SON ARGENT TOUT DE SUITE ? P.37
24. PEUT-ON SE PASSER DU BULLETIN DE VERSEMENT POUR FAIRE UN DON ? P.37
25. POURQUOI LA CHAÎNE DU BONHEUR EST-ELLE SI APPRÉCIÉE? P.38

QUIZ P.40-41

17. SUR 100 FRANCS, QUELLE SOMME EST VERSÉE AUX BÉNÉFICIAIRES ?

Sur 100 francs versés à la Chaîne du Bonheur, 100 francs sont reversés aux ONG partenaires qui implémentent les projets : c'est la règle générale. Les frais de fonctionnement de la Fondation sont en effet, dans la mesure du possible, couverts par les revenus des placements. Lors des années avec des marchés financiers bousculés, un pourcentage de 5% maximum peut être prélevé sur les collectes, ce qui est toutefois rare. La couverture des frais peut s'effectuer à travers les réserves, constituées par le surplus occasionnels des revenus des placements et exceptionnellement, par des prélèvements sur les dons.

Les frais administratifs admis pour les ONG s'élèvent au maximum à 10% du montant global du projet. Sur le terrain, d'autres frais peuvent s'ajouter, comme le transport et les frais de bureau. En général, 80 francs au minimum bénéficient directement aux victimes de catastrophe.

Un minimum de 80 francs est reversé aux bénéficiaires

Les familles vulnérables, ici des Roms, sont aidées dans la réhabilitation de leur maison après les inondations en Serbie.
© Chaîne du Bonheur/Patrick Rohr

A L'AIDE DU SUDOKU, RETROUVEZ LE NUMÉRO DE COMPTE POSTAL DE LA CHAÎNE DU BONHEUR !

□0 – □□000 – □

				7	9			2
		9	8			5		
	5				6			7
		3	4					9
	2	6				7	1	
9					5	3		
2			6				8	
		7			1	9		
6			9	5				

18. PEUT-ON CHOISIR UNE CAUSE ?

Faire un don pour les victimes d'une catastrophe spécifique est possible

Bien sûr. Chaque don peut être accompagné de la mention liée à la cause que le donateur souhaite soutenir. Sur le site internet, les causes pour lesquelles la Fondation a encore besoin d'argent sont clairement indiquées. Il est également possible de faire un don sans choisir de cause. L'argent ira là où les besoins sont les plus importants et où l'argent fait défaut.

19. COMMENT SAVOIR OÙ VONT LES DONS ?

Le donateur peut s'informer via la newsletter, le site internet et le rapport annuel

C'est simple : en s'abonnant à la newsletter dans laquelle est expliqué comment est dépensé l'argent à différents moments clés de l'intervention humanitaire. Le site internet et les médias sociaux de la Chaîne du Bonheur relaient également régulièrement l'information. Par ailleurs, les rapports annuels expliquent de façon simple et détaillée l'impact des dons sur la vie des bénéficiaires et comprennent un rapport financier très détaillé. Les médias de la SSR et les médias privés réalisent quant à eux régulièrement des reportages sur les activités menées sur le terrain.

20. LE SYSTÈME DE CONTRÔLE N'EST-IL PAS EXAGERÉ ?

Seul un contrôle strict peut assurer une bonne utilisation des dons

Non, le contrôle qualité, marque d'excellence de la Chaîne du Bonheur, est indispensable pour assurer une bonne utilisation des dons. Les ONG doivent soumettre des rapports précis sur l'utilisation de l'argent pour chaque projet. Par ailleurs, la Fondation audite également les projets directement sur le terrain de manière ponctuelle lorsqu'il existe un risque particulier de fraude. Chaque étape d'un projet fait l'objet d'un contrôle dont dépend le versement de la prochaine tranche financière. Si une organisation n'a pas fait son possible pour atteindre ses objectifs, que l'utilisation de l'argent n'est pas conforme au contrat, ou lors des cas de corruption avérés, la Chaîne du Bonheur exige le remboursement du montant concerné.

21. QUI DONNE À LA CHAÎNE DU BONHEUR ?

Salariés, jeunes, enfants, retraités, fortunés, moins fortunés, Suisses, étrangers : la population de Suisse de toute catégorie socio-professionnelle confondue se montre généreuse en cas de catastrophe avec des dons allant de dix francs à un million. De nombreux cantons, communes et entreprises ont également pour habitude de verser des fonds. Des entreprises s'allient souvent aux collectes. Des groupes d'écoliers se mobilisent également en organisant des ventes dont les bénéfices sont reversés à la Chaîne du Bonheur.

La Chaîne du Bonheur n'existerait pas sans l'élan considérable de solidarité qui existe en Suisse envers les victimes de catastrophes

22. LA CHAINE DU BONHEUR REÇOIT-ELLE LES LEGS ?

Oui. Poursuivre après sa mort son soutien aux victimes de catastrophe, aux enfants vulnérables ou aux personnes dans le besoin en Suisse : c'est possible en mentionnant la Chaîne du Bonheur dans son testament. Le donateur a le choix de dédier une somme à une cause en particulier ou de laisser le choix aux spécialistes de la Chaîne du Bonheur d'affecter l'argent là où les besoins sont les plus grands. Pour les legs importants, sur demande, la Fondation peut également ouvrir un fonds au nom du légataire et élaborer avec lui, de son vivant, les conditions d'utilisation.

Les légataires peuvent dédier une somme à une cause en particulier

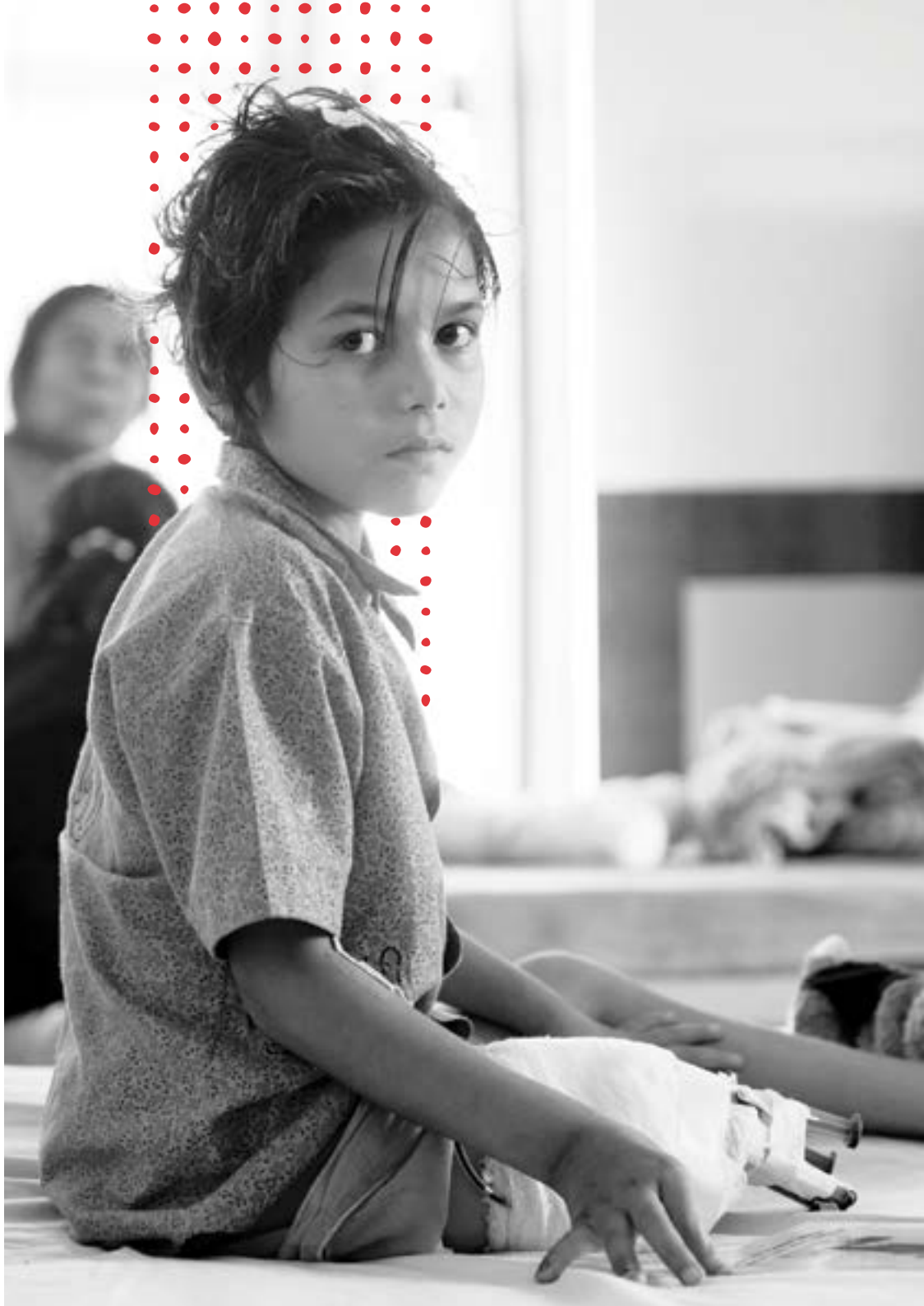

Cette jeune fille a perdu sa jambe lors du séisme au Népal en 2015. Elle a été immédiatement prise en charge.
© Chaîne du Bonheur/Sébastien Anex

23. POURQUOI LA CHAÎNE DU BONHEUR NE DEPENSE PAS TOUT SON ARGENT TOUT DE SUITE ?

L'argent versé suite à une catastrophe finance l'aide par phases et en fonction des résultats atteints

Une collecte permet de récolter en deux ou trois semaines ce qui sera dépensé en quatre ou cinq ans. Lors d'une catastrophe naturelle, 10 à 15% des dons servent à couvrir les frais de première urgence. La majorité des fonds permet de financer la reconstruction de maisons et de structures publiques. Ces projets, souvent réalisés dans des contextes et conditions difficiles, demandent du temps : le temps pour les ONG d'obtenir les autorisations nécessaires du gouvernement, le temps pour la Chaîne du Bonheur de s'assurer que les projets sont durables et de qualité et le temps de la mise en œuvre. Les versements se font par tranches, en fonction des résultats atteints.

Les dons qui ne sont pas utilisés immédiatement sont placés selon une stratégie très conservatrice qui peut rapporter, selon les années, des rendements qui peuvent couvrir les frais de fonctionnement de la Chaîne du Bonheur.

24. PEUT-ON SE PASSER DU BULLETIN DE VERSEMENT POUR FAIRE UN DON ?

Les dons peuvent être versés en tout temps sur le compte postal 10-15000-6

Oui, bien sûr, mais la majorité des Suisses fait des dons en utilisant un bulletin qu'ils commandent par téléphone ou sur le site, mais ce moyen n'est de loin pas le seul :

Les dons peuvent être versés en tout temps via le site internet de la Chaîne du Bonheur : www.bonheur.ch. Le donateur sélectionne le fonds qu'il veut soutenir. La somme voulue peut également être directement versée sur le compte 10-15000-6, via l'application mobile Swiss-Solidarity ou Paymit. Lors des journées de collecte, les promesses de dons peuvent être faites via le numéro de téléphone spécial 0800 87 07 07. Enfin, une plateforme internet « peer-to-peer » permet à chacun de créer sa propre recherche de fonds pour le compte de la Chaîne du Bonheur.

Un jeune est formé à la menuiserie suite au tremblement de terre en Haïti.
© Caritas Suisse/Rafaelle Castera

25. POURQUOI LA CHAÎNE DU BONHEUR EST-ELLE SI APPRÉCIÉE ?

90% des Suisses considèrent la Chaîne du Bonheur comme acteur principal lors de catastrophes naturelles, selon un sondage de la société Démoscope réalisé en 2014. Faire un don à la Chaîne du Bonheur, c'est s'appuyer sur 70 ans d'expérience professionnelle, faire confiance à une équipe spécialisée qui choisira les organisations et les projets les plus à même d'avoir un impact maximal et positif sur les victimes de catastrophes en Suisse et à l'étranger. La Fondation réalise pour le compte des donateurs des contrôles qualité et leur garantit également l'utilisation adéquate de leur don par des contrôles stricts réguliers jusqu'à la fin de chaque projet.

La Chaîne du Bonheur évalue quels sont les besoins les plus importants, quelles ONG sont au meilleur endroit au meilleur moment et quels sont les projets les plus professionnels et efficients.

La Chaîne du Bonheur choisit les organisations et les projets les plus à même d'avoir un impact maximal et positif sur les victimes de catastrophes

Ces écolières ont repris l'école grâce aux structures temporaires montées immédiatement après le séisme au Népal.
© Terre des hommes/Sajana Shrestha

TESTEZ VOS CONNAISSANCES SUR LA CHAÎNE DU BONHEUR

1. QUEL TYPE D'AIDE D'URGENCE EST DISTRIBUÉ EN CAS DE CATASTROPHE NATURELLE PAR LES PARTENAIRES DE LA CHAÎNE DU BONHEUR ?

a) Nourriture, eau, médicaments, logements temporaires

b) Déblaiement, administration, recherche de fonds

c) Téléphones mobiles, Wifi, ordinateurs portables

2. PAR QUI A ÉTÉ CRÉÉE LA CHAÎNE DU BONHEUR EN 1946 ?

a) Des médecins

b) Des idéalistes du canton de Zoug

c) Des animateurs radio de la SSR

3. QUELLE CATASTROPHE HUMANITAIRE A GÉNÉRÉ LE PLUS DE DONS POUR LA CHAÎNE DU BONHEUR CES 15 DERNIÈRES ANNÉES ?

a) La crise des réfugiés en 2015

b) Le tsunami en Asie du Sud Est en 2004

c) Le tremblement de terre en Haïti en 2010

4. COMMENT S'APPELLE LA CHAÎNE DU BONHEUR À L'ÉTRANGER ?

a) Chain of Happiness

b) Swiss Solidarity

c) Fund of Joy

5. QUE SYMBOLISE LE LOGO DE LA CHAÎNE DU BONHEUR?

a) Le yin et le yang

b) La coopération Nord-Sud

c) La «Suisse solidaire»

Réponses à la page suivante.

IMPRESSUM

PUBLIÉ PAR
Chaîne du Bonheur
Rue des Maraîchers 8
Boîte postale 132
1211 Genève 8

Tél. 058 458 12 12
Courriel : info@bonheur.ch
Site internet : www.bonheur.ch

Compte postal : 10-15000-6

COORDINATION
Sophie Balbo
Rebecca Bühler

RÉDACTION
Sophie Balbo

TRADUCTION
Anna Sophie Wendel,
Lisa Müller, Lia Rumantscha,
Carin Coray

PARTENAIRES

GRAPHISME
Rebecca Bühler

MISE EN PAGE
Rebecca Bühler

BONNES RÉPONSES

1. a)
Les besoin vitaux de base doivent être couverts en priorité, bien que le recours à d'autres biens, comme les téléphones mobiles, peut être primordial dans certains contextes, comme celui des réfugiés sur la route des Balkans.

2. c)
Jack Rollan et Roger Nordmann, deux animateurs radio, ont lancé la Chaîne du Bonheur. A l'époque il s'agissait d'une émission radiophonique de divertissement destinée à aider les personnes démunies en Suisse et à l'étranger.

3. b)
Le tsunami en Asie du Sud Est avait généré des dons à hauteur de 227 millions de francs pour la Chaîne du Bonheur, alors que 66 millions avaient été récoltés suite au séisme en Haïti et 27 millions pour les réfugiés en 2015.

4. b)
« Swiss Solidarity » est le nom de la Chaîne du Bonheur à l'étranger. Il véhicule les valeurs de solidarité du peuple suisse envers les victimes de catastrophes.

5. c)
Les deux «S» entrelacés figurant sur le logo de la Chaîne du Bonheur symbolisent la «Suisse solidaire».